

AVANT-PROPOS

Chère-s affilié-e-s,

Dans un monde où les conflits se multiplient, où le fossé entre les riches et les pauvres ne cesse de se creuser et où le climat est complètement détraqué par l'homme, nous, syndicalistes, sommes de plus en plus appelés à assumer nos responsabilités.



Travailler avec les syndicats internationaux est important pour le monde, mais aussi pour notre propre pays. Le dumping social nécessite une approche internationale. Une taxation équitable des grandes fortunes dépasse largement nos frontières nationales. La lutte pour un revenu décent est un enjeu mondial. Une transition juste AVEC nous requiert notre attention et notre engagement pour que nous ayons encore une planète habitable demain.

Le pouvoir d'achat des citoyens fut l'un des nombreux thèmes abordés durant la période électorale. À ce sujet, les politiciens mélangent souvent beaucoup d'ingrédients. Un travailleur doit gagner au moins 500 € de plus qu'un chômeur. De plus, ce chômeur doit être radié de la sécurité sociale après deux ans. Pour ceux qui sont vraiment en difficulté, il y a toujours le revenu minimum garanti aux frais des communes. L'index doit être revu en fonction des montants du revenu et ne doit pas s'appliquer de la même manière à tout le monde. En revanche, la loi sur la norme salariale, c'est-à-dire l'absence de liberté de négociation, demeure comme une évidence pour la plupart des hommes politiques.

Les décisions concrètes que les gouvernements nouvellement formés prendront ces prochains mois suscitent tout notre intérêt. La position de la CSC-BIE est claire : l'inflation doit continuer à être compensée pour tout le monde via l'indexation automatique, et nous exigeons de retrouver notre liberté de négociation dans les secteurs et les entreprises. Si le gouvernement ose s'en prendre à notre pouvoir d'achat en touchant à l'index, ce sera la guerre !



L'indexation automatique est un acquis syndical et un système unique au monde dont nous ne tolérerons pas le détricotage.

Les décideurs politiques, soutenus et applaudis par les employeurs, veulent que nous travaillions de plus en plus longtemps. La question de savoir si nous en sommes capables n'intéresse personne au Parlement. Ils préfèrent de loin réduire le revenu des malades de longue durée. Les politiciens essaient de nous attirer par quelques promesses fiscales. Il est temps que nous recommencions à négocier un véritable pouvoir d'achat et que nous puissions de nouveau augmenter les salaires en monnaie sonnante et rébuchante ! C'est le véritable enjeu. Pour cela, il est important que nous puissions continuer à compter sur vous, nos membres. Votre soutien dans la lutte syndicale n'a pas de prix !

Ce soutien s'est également manifesté lors des dernières élections sociales. La CSCBIE demeure plus grande que les deux autres syndicats réunis. Tout comme lors des élections précédentes, notre centrale a connu à nouveau une victoire majeure. De plus, un nombre sans précédent de nouveaux délégués ont rejoint les entreprises de construction de plus de 30 travailleurs. Cela nous permet non seulement d'être la plus grande centrale au sein de la CSC, mais aussi la plus forte. Cette fierté, je tiens à la partager avec chacun d'entre vous. Ensemble, nous sommes plus forts dans les grandes entreprises et nous pouvons également peser dans les PME. Nous continuerons d'œuvrer pour conclure des accords sectoriels afin que chacun puisse profiter des fruits de nos revendications syndicales !

Syndicalement vôtre,
Patrick Vandenberghe
Président de la CSC bâtiment - industrie & énergie (CSCBIE)



bâtiment - industrie & énergie

SEMAINE 49

Lundi

2

Mardi

3

Mercredi

4

Jeudi

5

Vendredi

6

Samedi

7

Dimanche

8

Décembre | 2024

SEMAINE 50

Lundi

9

Mardi

10

Mercredi

11

Jeudi

12

Vendredi

13

Samedi

14

Dimanche

15

Décembre | 2024

SEMAINE 51

Lundi

16

Mardi

17

Mercredi

18

Jeudi

19

Vendredi

20

Samedi

21

Dimanche

22

Décembre | 2024

SEMAINE 52

VACANCES D'HIVER (NOËL)

Lundi

23

Mardi

24

Mercredi

NOËL

25

Jeudi

26

Vendredi

27

Samedi

28

Dimanche

29

9

Décembre | 2024

 **CSC**
bâtiment - industrie & énergie

SEMAINE 1

VACANCES D'HIVER (NOËL)

Lundi

30

Mardi

31

Mercredi

NOUVEL AN

1

Jeudi

2

Vendredi

3

Samedi

4

Dimanche

5

Janvier | 2025

SEMAINE 2

Lundi

6

Mardi

7

Mercredi

8

Jeudi

9

Vendredi

10

Samedi

11

Dimanche

12

Janvier | 2025

SEMAINE 3

Lundi

13

Mardi

14

Mercredi

15

Jeudi

16

Vendredi

17

Samedi

18

Dimanche

19

Janvier | 2025

SEMAINE 4

Lundi

20

Mardi

21

Mercredi

22

Jeudi

23

Vendredi

24

Samedi

25

Dimanche

26

13

Janvier | 2025

 **CSC**
bâtiment - industrie & énergie

SEMAINE 5

Lundi

27

Mardi

28

Mercredi

29

Jeudi

30

Vendredi

31

Samedi

1

Dimanche

2

Janvier | 2025

SEMAINE 6

Lundi

3

Mardi

4

Mercredi

5

Jeudi

6

Vendredi

7

Samedi

8

Dimanche

9

15

Février | 2025

 **CSC**
bâtiment - industrie & énergie

SEMAINE 7

Lundi

10

Mardi

11

Mercredi

12

Jeudi

13

Vendredi

14

Samedi

15

Dimanche

16

Février | 2025

SEMAINE 8

Lundi

17

Mardi

18

Mercredi

19

Jeudi

20

Vendredi

21

Samedi

22

Dimanche

23

Février | 2025

SEMAINE 9

CONGÉ DE DÉTENTE (CARNAVAL)

Lundi

24

Mardi

25

Mercredi

26

Jeudi

27

Vendredi

28

Samedi

1

Dimanche

2

Février | 2025



19

SEMAINE 10

CONGÉ DE DÉTENTE (CARNAVAL)

Lundi

3

Mardi

4

Mercredi

5

Jeudi

6

Vendredi

7

Samedi

8

Dimanche

9

Mars | 2025

 **CSC**
bâtiment - industrie & énergie



SEMAINE 11

Lundi

10

Mardi

11

Mercredi

12

Jeudi

13

Vendredi

14

Samedi

15

Dimanche

16

Mars | 2025

SEMAINE 12

Lundi

17

Mardi

18

Mercredi

19

Jeudi

20

Vendredi

21

Samedi

22

Dimanche

23

Mars | 2025

SEMAINE 13

Lundi

24

Mardi

25

Mercredi

26

Jeudi

27

Vendredi

28

Samedi

29

Dimanche

30

Mars | 2025

SEMAINE 14

Lundi

31

Mardi

1

Mercredi

2

Jeudi

3

Vendredi

4

Samedi

5

Dimanche

6

Avril | 2025

SEMAINE 15

Lundi

7

Mardi

8

Mercredi

9

Jeudi

10

Vendredi

11

Samedi

12

Dimanche

13

Avril | 2025

SEMAINE 16

Lundi

14

Mardi

15

Mercredi

16

Jeudi

17

Vendredi

18

Samedi

19

Dimanche

PÂQUES

20

25

Avril | 2025

 **CSC**
bâtiment - industrie & énergie

SEMAINE 17

Lundi

LUNDI DE PÂQUES

21

Mardi

22

Mercredi

23

Jeudi

24

Vendredi

25

Samedi

26

Dimanche

27

Avril | 2025

SEMAINE 18

VACANCES DE PRINTEMPS (PÂQUES)

27

Lundi

28

Mardi

29

Mercredi

30

Jeudi

FÊTE DU TRAVAIL

1

Vendredi

2

Samedi

3

Dimanche

4

Mai | 2025

 **CSC**
bâtiment - industrie & énergie

SEMAINE 19

VACANCES DE PRINTEMPS (PÂQUES)

Lundi

5

Mardi

6

Mercredi

7

Jeudi

8

Vendredi

9

Samedi

10

Dimanche

11

Mai | 2025

SEMAINE 20

Lundi

12

Mardi

13

Mercredi

14

Jeudi

15

Vendredi

16

Samedi

17

Dimanche

18

Mai | 2025

SEMAINE 21

Lundi

19

Mardi

20

Mercredi

21

Jeudi

22

Vendredi

23

Samedi

24

Dimanche

25

Mai | 2025

SEMAINE 22

Lundi

26

Mardi

27

Mercredi

28

Jeudi

ASCENSION

29

Vendredi

30

Samedi

31

Dimanche

1

Mai | 2025

SEMAINE 23

Lundi

2

Mardi

3

Mercredi

4

Jeudi

5

Vendredi

6

Samedi

7

Dimanche

PENTECÔTE

8

Juin | 2025

SEMAINE 24

Lundi

LUNDI DE PENTECÔTE

9

Mardi

10

Mercredi

11

Jeudi

12

Vendredi

13

Samedi

14

Dimanche

15

Juin | 2025

SEMAINE 25

Lundi

16

Mardi

17

Mercredi

18

Jeudi

19

Vendredi

20

Samedi

21

Dimanche

22

Juin | 2025

SEMAINE 26

Lundi

23

Mardi

24

Mercredi

25

Jeudi

26

Vendredi

27

Samedi

28

Dimanche

29

35

Juin | 2025

 **CSC**
bâtiment - industrie & énergie

SEMAINE 27

Lundi

30

Mardi

1

Mercredi

2

Jeudi

3

Vendredi

4

Samedi

5

Dimanche

6

Juillet | 2025



37

SEMAINE 28

VACANCES D'ÉTÉ

Lundi

7

Mardi

8

Mercredi

9

Jeudi

10

Vendredi

11

Samedi

12

Dimanche

13

Juillet | 2025

 **CSC**
bâtiment - industrie & énergie



SEMAINE 29

VACANCES D'ÉTÉ

Lundi

14

Mardi

15

Mercredi

16

Jeudi

17

Vendredi

18

Samedi

19

Dimanche

20

Juillet | 2025

SEMAINE 30

VACANCES D'ÉTÉ

Lundi

FÊTE NATIONALE

21

Mardi

22

Mercredi

23

Jeudi

24

Vendredi

25

Samedi

26

Dimanche

27

Juillet | 2025

SEMAINE 31

VACANCES D'ÉTÉ

Lundi

28

Mardi

29

Mercredi

30

Jeudi

31

Vendredi

1

Samedi

2

Dimanche

3

Juillet | 2025

SEMAINE 32

VACANCES D'ÉTÉ

Lundi

4

Mardi

5

Mercredi

6

Jeudi

7

Vendredi

8

Samedi

9

Dimanche

10

Août | 2025

SEMAINE 33

VACANCES D'ÉTÉ

Lundi

11

Mardi

12

Mercredi

13

Jeudi

14

Vendredi

ASSOMPTION

15

Samedi

16

Dimanche

17

Août | 2025



43

SEMAINE 34

VACANCES D'ÉTÉ

Lundi

18

Mardi

19

Mercredi

20

Jeudi

21

Vendredi

22

Samedi

23

Dimanche

24

Août | 2025

 **CSC**
bâtiment - industrie & énergie



SEMAINE 35

Lundi

25

Mardi

26

Mercredi

27

Jeudi

28

Vendredi

29

Samedi

30

Dimanche

31

Août | 2025

SEMAINE 36

Lundi

1

Mardi

2

Mercredi

3

Jeudi

4

Vendredi

5

Samedi

6

Dimanche

7

Septembre | 2025

SEMAINE 37

Lundi

8

Mardi

9

Mercredi

10

Jeudi

11

Vendredi

12

Samedi

13

Dimanche

14

Septembre | 2025

SEMAINE 38

Lundi

15

Mardi

16

Mercredi

17

Jeudi

18

Vendredi

19

Samedi

20

Dimanche

21

47

Septembre | 2025

 **CSC**
bâtiment - industrie & énergie

SEMAINE 39

Lundi

22

Mardi

23

Mercredi

24

Jeudi

25

Vendredi

26

Samedi

27

Dimanche

28

Septembre | 2025



SEMAINE 40

Lundi

29

Mardi

30

Mercredi

1

Jeudi

2

Vendredi

3

Samedi

4

Dimanche

5

Octobre | 2025

SEMAINE 41

Lundi

6

Mardi

7

Mercredi

8

Jeudi

9

Vendredi

10

Samedi

11

Dimanche

12

Octobre | 2025

SEMAINE 42

Lundi

13

Mardi

14

Mercredi

15

Jeudi

16

Vendredi

17

Samedi

18

Dimanche

19

Octobre | 2025

SEMAINE 43

CONGÉ D'AUTOMNE (TOUSSAINT)

Lundi

20

Mardi

21

Mercredi

22

Jeudi

23

Vendredi

24

Samedi

25

Dimanche

26

Octobre | 2025



53

SEMAINE 44

CONGÉ D'AUTOMNE (TOUSSAINT)

Lundi

27

Mardi

28

Mercredi

29

Jeudi

30

Vendredi

31

Samedi

TOUSSAINT

1

Dimanche

2

Novembre | 2025

**CSC**
bâtiment - industrie & énergie

SEMAINE 45

Lundi

3

Mardi

4

Mercredi

5

Jeudi

6

Vendredi

7

Samedi

8

Dimanche

9

Novembre | 2025

SEMAINE 46

Lundi

10

Mardi

ARMISTICE

11

Mercredi

12

Jeudi

13

Vendredi

14

Samedi

15

Dimanche

16

Novembre | 2025

SEMAINE 47

Lundi

17

Mardi

18

Mercredi

19

Jeudi

20

Vendredi

21

Samedi

22

Dimanche

23

Novembre | 2025

SEMAINE 48

Lundi

24

Mardi

25

Mercredi

26

Jeudi

27

Vendredi

28

Samedi

29

Dimanche

30

57

Novembre | 2025

 **CSC**
bâtiment - industrie & énergie

SEMAINE 49

Lundi

1

Mardi

2

Mercredi

3

Jeudi

4

Vendredi

5

Samedi

6

Dimanche

7

Décembre | 2025

SEMAINE 50

Lundi

8

Mardi

9

Mercredi

10

Jeudi

11

Vendredi

12

Samedi

13

Dimanche

14

59

Décembre | 2025

 **CSC**
bâtiment - industrie & énergie

SEMAINE 51

Lundi

15

Mardi

16

Mercredi

17

Jeudi

18

Vendredi

19

Samedi

20

Dimanche

21

Décembre | 2025



61

SEMAINE 52

VACANCES D'HIVER (NOËL)

Lundi

22

Mardi

23

Mercredi

24

Jeudi

NOËL

25

Vendredi

26

Samedi

27

Dimanche

28

Décembre | 2025

 **CSC**
bâtiment - industrie & énergie



SEMAINE 1

VACANCES D'HIVER (NOËL)

Lundi

29

Mardi

30

Mercredi

31

Jeudi

NOUVEL AN

1

Vendredi

2

Samedi

3

Dimanche

4

Janvier | 2026

SEMAINE 2

Lundi

5

Mardi

6

Mercredi

7

Jeudi

8

Vendredi

9

Samedi

10

Dimanche

11

63

Janvier | 2026



RÉSUMÉ DU MOIS



bâtiment - industrie & énergie

Décembre | 2024

Jour	Date	Journée	Matin
Dimanche	1		
Lundi	2		
Mardi	3		
Mercredi	4		
Jeudi	5		
Vendredi	6		
Samedi	7		
Dimanche	8		
Lundi	9		
Mardi	10		
Mercredi	11		
Jeudi	12		
Vendredi	13		
Samedi	14		
Dimanche	15		
Lundi	16		
Mardi	17		
Mercredi	18		
Jeudi	19		
Vendredi	20		
Samedi	21		
Dimanche	22		
Lundi	23		
Mardi	24		
Mercredi	25	NOËL	
Jeudi	26		
Vendredi	27		
Samedi	28		
Dimanche	29		
Lundi	30		
Mardi	31		

Janvier | 2025

Jour	Date	Journée	Matin
Mercredi	1	NOUVEL AN	
Jeudi	2		
Vendredi	3		
Samedi	4		
Dimanche	5		
Lundi	6		
Mardi	7		
Mercredi	8		
Jeudi	9		
Vendredi	10		
Samedi	11		
Dimanche	12		
Lundi	13		
Mardi	14		
Mercredi	15		
Jeudi	16		
Vendredi	17		
Samedi	18		
Dimanche	19		
Lundi	20		
Mardi	21		
Mercredi	22		
Jeudi	23		
Vendredi	24		
Samedi	25		
Dimanche	26		
Lundi	27		
Mardi	28		
Mercredi	29		
Jeudi	30		
Vendredi	31		

Février | 2025

Jour	Date	Journée	Matin
Samedi	1		
Dimanche	2		
Lundi	3		
Mardi	4		
Mercredi	5		
Jeudi	6		
Vendredi	7		
Samedi	8		
Dimanche	9		
Lundi	10		
Mardi	11		
Mercredi	12		
Jeudi	13		
Vendredi	14		
Samedi	15		
Dimanche	16		
Lundi	17		
Mardi	18		
Mercredi	19		
Jeudi	20		
Vendredi	21		
Samedi	22		
Dimanche	23		
Lundi	24		
Mardi	25		
Mercredi	26		
Jeudi	27		
Vendredi	28		

Mars | 2025

Jour	Date	Journée	Matin
Samedi	1		
Dimanche	2		
Lundi	3		
Mardi	4		
Mercredi	5		
Jeudi	6		
Vendredi	7		
Samedi	8		
Dimanche	9		
Lundi	10		
Mardi	11		
Mercredi	12		
Jeudi	13		
Vendredi	14		
Samedi	15		
Dimanche	16		
Lundi	17		
Mardi	18		
Mercredi	19		
Jeudi	20		
Vendredi	21		
Samedi	22		
Dimanche	23		
Lundi	24		
Mardi	25		
Mercredi	26		
Jeudi	27		
Vendredi	28		
Samedi	29		
Dimanche	30		
Lundi	31		

Avril | 2025

Jour	Date	Journée	Matin
Mardi	1		
Mercredi	2		
Jeudi	3		
Vendredi	4		
Samedi	5		
Dimanche	6		
Lundi	7		
Mardi	8		
Mercredi	9		
Jeudi	10		
Vendredi	11		
Samedi	12		
Dimanche	13		
Lundi	14		
Mardi	15		
Mercredi	16		
Jeudi	17		
Vendredi	18		
Samedi	19		
Dimanche	20	PÂQUES	
Lundi	21	LUNDI DE PÂQUES	
Mardi	22		
Mercredi	23		
Jeudi	24		
Vendredi	25		
Samedi	26		
Dimanche	27		
Lundi	28		
Mardi	29		
Mercredi	30		

Mai | 2025

Jour	Date	Journée	Matin
Jeudi	1	FÊTE DU TRAVAIL	
Vendredi	2		
Samedi	3		
Dimanche	4		
Lundi	5		
Mardi	6		
Mercredi	7		
Jeudi	8		
Vendredi	9		
Samedi	10		
Dimanche	11		
Lundi	12		
Mardi	13		
Mercredi	14		
Jeudi	15		
Vendredi	16		
Samedi	17		
Dimanche	18		
Lundi	19		
Mardi	20		
Mercredi	21		
Jeudi	22		
Vendredi	23		
Samedi	24		
Dimanche	25		
Lundi	26		
Mardi	27		
Mercredi	28		
Jeudi	29	ABCENSION	
Vendredi	30		
Samedi	31		

Juin | 2025

Jour	Date	Journée	Matin
Dimanche	1		
Lundi	2		
Mardi	3		
Mercredi	4		
Jeudi	5		
Vendredi	6		
Samedi	7		
Dimanche	8	PENTECÔTE	
Lundi	9	LUNDI DE PENTECÔTE	
Mardi	10		
Mercredi	11		
Jeudi	12		
Vendredi	13		
Samedi	14		
Dimanche	15		
Lundi	16		
Mardi	17		
Mercredi	18		
Jeudi	19		
Vendredi	20		
Samedi	21		
Dimanche	22		
Lundi	23		
Mardi	24		
Mercredi	25		
Jeudi	26		
Vendredi	27		
Samedi	28		
Dimanche	29		
Lundi	30		

Juillet | 2025

Jour	Date	Journée	Matin
Mardi	1		
Mercredi	2		
Jeudi	3		
Vendredi	4		
Samedi	5		
Dimanche	6		
Lundi	7		
Mardi	8		
Mercredi	9		
Jeudi	10		
Vendredi	11		
Samedi	12		
Dimanche	13		
Lundi	14		
Mardi	15		
Mercredi	16		
Jeudi	17		
Vendredi	18		
Samedi	19		
Dimanche	20		
Lundi	21	FÊTE NATIONALE	
Mardi	22		
Mercredi	23		
Jeudi	24		
Vendredi	25		
Samedi	26		
Dimanche	27		
Lundi	28		
Mardi	29		
Mercredi	30		
Jeudi	31		

Août | 2025

Jour	Date	Journée	Matin
Vendredi	1		
Samedi	2		
Dimanche	3		
Lundi	4		
Mardi	5		
Mercredi	6		
Jeudi	7		
Vendredi	8		
Samedi	9		
Dimanche	10		
Lundi	11		
Mardi	12		
Mercredi	13		
Jeudi	14		
Vendredi	15	ASSOMPTION	
Samedi	16		
Dimanche	17		
Lundi	18		
Mardi	19		
Mercredi	20		
Jeudi	21		
Vendredi	22		
Samedi	23		
Dimanche	24		
Lundi	25		
Mardi	26		
Mercredi	27		
Jeudi	28		
Vendredi	29		
Samedi	30		
Dimanche	31		

Septembre | 2025

Jour	Date	Journée	Matin
Lundi	1		
Mardi	2		
Mercredi	3		
Jeudi	4		
Vendredi	5		
Samedi	6		
Dimanche	7		
Lundi	8		
Mardi	9		
Mercredi	10		
Jeudi	11		
Vendredi	12		
Samedi	13		
Dimanche	14		
Lundi	15		
Mardi	16		
Mercredi	17		
Jeudi	18		
Vendredi	19		
Samedi	20		
Dimanche	21		
Lundi	22		
Mardi	23		
Mercredi	24		
Jeudi	25		
Vendredi	26		
Samedi	27		
Dimanche	28		
Lundi	29		
Mardi	30		

Octobre | 2025

Jour	Date	Journée	Matin
Mercredi	1		
Jeudi	2		
Vendredi	3		
Samedi	4		
Dimanche	5		
Lundi	6		
Mardi	7		
Mercredi	8		
Jeudi	9		
Vendredi	10		
Samedi	11		
Dimanche	12		
Lundi	13		
Mardi	14		
Mercredi	15		
Jeudi	16		
Vendredi	17		
Samedi	18		
Dimanche	19		
Lundi	20		
Mardi	21		
Mercredi	22		
Jeudi	23		
Vendredi	24		
Samedi	25		
Dimanche	26		
Lundi	27		
Mardi	28		
Mercredi	29		
Jeudi	30		
Vendredi	31		

Novembre | 2025

Jour	Date	Journée	Matin
Samedi	1	TOUSSAINT	
Dimanche	2		
Lundi	3		
Mardi	4		
Mercredi	5		
Jeudi	6		
Vendredi	7		
Samedi	8		
Dimanche	9		
Lundi	10		
Mardi	11	ARMISTICE	
Mercredi	12		
Jeudi	13		
Vendredi	14		
Samedi	15		
Dimanche	16		
Lundi	17		
Mardi	18		
Mercredi	19		
Jeudi	20		
Vendredi	21		
Samedi	22		
Dimanche	23		
Lundi	24		
Mardi	25		
Mercredi	26		
Jeudi	27		
Vendredi	28		
Samedi	29		
Dimanche	30		

Décembre | 2025

Jour	Date	Journée	Matin
Lundi	1		
Mardi	2		
Mercredi	3		
Jeudi	4		
Vendredi	5		
Samedi	6		
Dimanche	7		
Lundi	8		
Mardi	9		
Mercredi	10		
Jeudi	11		
Vendredi	12		
Samedi	13		
Dimanche	14		
Lundi	15		
Mardi	16		
Mercredi	17		
Jeudi	18		
Vendredi	19		
Samedi	20		
Dimanche	21		
Lundi	22		
Mardi	23		
Mercredi	24		
Jeudi	25	NOËL	
Vendredi	26		
Samedi	27		
Dimanche	28		
Lundi	29		
Mardi	30		
Mercredi	31		

Contacts CSCBIE

Les horaires d'ouverture des secrétariats sont d

Siège central

Rue Royale 45, 1000 Bruxelles

Tél. 02/285.02.11.

E-mail: bie.centrale@acv-csc.be

Site web: www.lacsc.be/cscbie

Compte bancaire: BE48 7995 5006 0427

Les adresses e-mail personnelles se forment en lettres minuscules:
prénom.nom de famille complet (sans espaces)[@acv-csc.be](mailto:prénom.nom de famille complet@acv-csc.be)
exemple: patrick.vandenberghe@acv-csc.be

nt disponibles sur www.lacsc.be/cscbie/contact.

Président:

Patrick Vandenberghe, GSM : 0477/54.39.08.

Secrétaire général:

Pierre Cuppens, GSM : 0477/54.39.38.

Secrétaires fédéraux:

Luca Baldan, GSM: 0472/80.78.10.

Dirk Coninckx, GSM: 0479/82.01.80.

Koen De Kinder, GSM : 0478/45.42.55.

Membres de Bureau Journalier:

Bart Deceukelier, Mathieu Diku Biduaya, Sandra Lamote, Sofie Meersman, Inge Paeshuys, Thibaud Poncé, Ilse Van Attenhoven.

MEMBRES DU STAFF:*Coordinateur finances:*

Walter Notredame, GSM : 0475/84.11.49.

Coordinateur fonctionnement:

Eddy Huttener, GSM : 0477/38.46.43.

Service aux membres:

Hilde Smans, GSM : 0476/23.97.68.

Stéphanie Voncken, GSM : 0470/46.06.21

Recrutement et fidélisation des membres:

Geertje Troch, GSM: 0473/52.80.30.

PAPILLONS:

Cindy Peeters, Ine Verschragen.

Contacts CSCBIE

Les horaires d'ouverture des secrétariats sont d

FEDERATIONS PROFESSIONNELLES

ZONE ANVERS

ANTWERPEN (2000): Nationalestraat 111.

Tél. 03/222.70.81.

bie.antwerpen@acv-csc.be

- Jef Boonen, GSM: 0476/28.24.67.
- Ruben De Backer, GSM: 0472/02.66.95.
- Inge Paeshuys, GSM: 0478/54.39.87.
- Siegrid Peeters, GSM: 0474/66.37.17.
- Ellen Sleuwaert, GSM: 0486/92.06.79.
- Niels Van Den Houdt, GSM: 0491/25.41.98.
- Marian Willekens, GSM : 0486/54.04.16.

Collaborateurs adm.: Belgin Altun, Danny Iglesias, Joyce Minnebo, Frank Van Doren.

MECHELEN (2800): Onder den Toren 4A.

Tél. 015/71.85.30.

bie.mechelen@acv-csc.be

- Paul Schoeters, GSM: 0486/98.17.71.
- Bart Hendrickx GSM: 0472/26.16.58.
- Bart Vercauteren, GSM : 0477/54.39.20.

Collaborateurs adm.: Vincent Carlier, Esra Yoncalik.

nt disponibles sur www.lacsc.be/cscbie/contact.

TURNHOUT (2300): Korte Begijnenstraat 20.
Tél. 014/44.61.00
bie.turnhout@acv-csc.be

- Ewout Fransen, GSM: 0475/41.09.42.
- Stefan Geuens, GSM: 0497/88.52.88.
- Peter Goris, GSM: 0473/72.40.07.
- Linda Herthogs, GSM: 0476/59.73.15.
- Paul Nuyts, GSM : 0494/99.06.64.
- Werner Sels, GSM: 0477/98.80.98.
- Cis Sterkens GSM: 0495/69.10.53.

Collaborateurs adm.: Greet De Smet, Wesley Dierckx,
Sam Van Craenendonck, Nicolien Verhoeven, Gust Verschueren.

ZONE BRUXELLES - BRABANT FLAMAND

BRUXELLES (1000): rue Pletinckx 19.
Tél. 02/557.85.85.
bie.bxl@acv-csc.be

- Sarah De Bruecker, GSM: 0479/98.13.08.
- Bart Deceukelier, GSM: 0474/46.05.93.
- Steven De Heyn, GSM: 0477/95.55.52.
- Cihan Durmaz, GSM: 0478/77.33.19.
- Jeanne Maillart, GSM: 0471/77.46.37.
- Dalila Maïzi, GSM: 0479/98.13.84.
- Karen Overlaet, GSM: 0477/44.19.36.
- Tamara Saey, GSM: 0478/57.01.58.

Collaborateurs adm.:

Rachel Denis, Marie Laurent, Andries Van Cauwelaert,
Sylvie Wattiez.

LEUVEN (3010): Martelarenlaan 8.
Tél. 016/21.94.21.
bie.leuven@acv-csc.be

- Steven De Heyn, GSM: 0477/95.55.52.

Collaboratrices adm.: Annelies Guily, Carine Missotten.

Contacts CSCBIE

Les horaires d'ouverture des secrétariats sont d

ZONE HAINAUT

CHARLEROI (6000): rue Prunieu 5.

Tel. 071/23.08.94.

bie.charleroi@acv-csc.be

- Fabrizio Carpino, GSM: 0476/26.64.73.
- Andy Solimando, GSM: 0479/70.60.57.

Collaborateurs adm.: Pauline Druet, Stéphane Munarriz.

MONS-LA LOUVIÈRE-HAINAUT OCCIDENTAL:

LA LOUVIÈRE (7100): place Maugrétout 17.

Tél. 065/37.26.11.

bie.lalouviere@acv-csc.be

Collaboratrice adm.: Valérie Lories.

MONS (7000): rue Claude de Bettignies 10-12.

Tél. 065/37.25.93.

bie.mons@acv-csc.be

- Mathieu Diku Biduaya, GSM: 0472/67.67.54.
- Rico Zara, GSM: 0477/33.56.91.

Collaboratrice adm.: Marie-Line Mouleur.

TOURNAI (7500): avenue des Etats-Unis 10 bte 7.

Tél. 069/88.07.42.

bie.tournai@acv-csc.be

- Benoit Brabant, GSM: 0499/13.73.44.
- Maxime Bruggeman, GSM: 0474/70.38.84.

Collaboratrice adm.: Caroline Delneste.

nt disponibles sur www.lacsc.be/cscbie/contact.

ZONE LIEGE

LIÈGE (4020): boulevard Saucy 10.

Tél. 04/340.73.10.

bie.liege@acv-csc.be

- Salvador Alonso Merino, GSM: 0470/27.97.96.
- Antoine Blanchard, GSM: 0471/77.34.13.
- Philippe Content, GSM: 0479/84.02.48.
- Rebecca Peters, GSM: 0495/49.89.73.

Collaborateurs adm.: Myriam Liberloo, Quentin Peeters,
José Suarez

VERVIERS (4800): pont Léopold 4-6.

Tél. 087/85.99.66.

bie.verviers@acv-csc.be

- Salvador Alonso Merino, GSM: 0470/27.97.96.
- Antoine Blanchard, GSM: 0471/77.34.13.
- Philippe Content, GSM: 0479/84.02.48.
- Rebecca Peters, GSM: 0495/49.89.73.

Collaboratrice adm.: Nathalie Heinen.

Contacts CSCBIE

Les horaires d'ouverture des secrétariats sont d

ZONE LIMBOURG

Frans Massystraat 11, 3500 Hasselt.

Tél. 011/29.09.80.

bie.limburg@acv-csc.be

- Chrissy Engels, GSM: 0478/90.64.88.
- Carolien Groenendaels, GSM: 0476/58.74.59.
- Eddy Kellens, GSM: 0476/38.32.24.
- Joris Jackers, GSM: 0475/20.70.33.
- Roger Peeters, GSM: 0477/54.39.30.
- Mieke Swannet, GSM: 0475/78.85.09.
- Chantal Thoelen, GSM: 0478/37.91.49.
- Ilse Van Attenhoven, GSM: 0477/54.39.45.
- Anneleen Verjans, GSM: 0498/23.95.65.

Collaborateurs adm.: Josiane Appermans, Jessica Biscotti,
Hilde Bosmans, Ann Deckers, Arne Jacobs, Patrick Ketelslegers,
Reinhilde Vandebroek.

nt disponibles sur www.lacsc.be/cscbie/contact.

ZONE N4

LUXEMBOURG

BASTOGNE (6600): rue Pierre Thomas 12.

Tél. 063/24.47.00.

bie.bastogne@acv-csc.be

- Anne-Françoise Lesceux, GSM: 0473/97.51.66.
- Jean-Luc Mouthuy, GSM: 0477/97.14.79.

Collaboratrice adm.: Sandra Mayon.

NAMUR - BRABANT WALLON

BOUGE (5004): Chaussée de Louvain 510.

Tél. 081/25.40.27.

bie.namur@acv-csc.be

- Aurore Joly, GSM : 0477/54.39.37.
- Thibaud Poncé, GSM : 0478/74.42.08.

Collaborateur adm.: Renaldo Cocco.

NIVELLES (1400): rue des Canonniers 14.

Tél. 081/25.40.27.

bie.nivelles@acv-csc.be

- Isabelle Parent, GSM: 0477/54.39.40.

Collaboratrice adm.: Eve Copus.

Contacts CSCBIE

Les horaires d'ouverture des secrétariats sont d

ZONE FLANDRE ORIENTALE

AALST - OUDENAARDE: Hopmarkt 45, 9300 Aalst

Tél. 09/265.43.61.

bie.ovl@acv-csc.be

- Sofie Meersman, GSM: 0477/54.39.03.
- Katrien Van Gompel, GSM: 0478/55.58.86.
- Steven Vandesande, GSM: 0468/25.00.08.

Collaborateurs adm.: Anja Van Den Borre, Geert Willems.

GENT (9000): Poel 7.

Tél. 09/265.43.61.

bie.ovl@acv-csc.be

- An Devriese, GSM: 0477/98.40.77.
- Daan Franceus, GSM: 0497/60.29.42.
- Johan Quintelier, GSM: 0478/40.48.76.
- Sebbe Vandeputte, GSM: 0479/87.49.33.
- Ann Verhelst, GSM: 0478/54.39.71.
- Kristof Verhelst, GSM: 0477/54.39.06.

Collaborateurs adm.: Nathalie Colpaert, Erik Krick, Tiffany Pauwels,
Wendy Rombaut, Tissam Soussah, Sharon Van de Walle

WAAS EN DENDER

ST.-NIKLAAS (9100): H. Heymanplein 7. Tél. 09/265.43.61.

bie.ovl@acv-csc.be

Bert Otté, GSM: 0477/54.39.07.

Griet Stevens, GSM: 0477/54.39.36.

Luc Van De Walle, GSM: 0477/76.02.42.

Collaborateurs adm.: Bart Dewaele, Sofie Wiissens.

nt disponibles sur www.lacsc.be/cscbie/contact.

ZONE FLANDRE OCCIDENTALE

WEST-VLAANDEREN ROESELARE (8800): H. Horriestraat 31A.
Tél. 051/26.55.02.
bie.wvl@acv-csc.be

- Deef Borloo, GSM : 0478/54.39.69.
- Frederik Casteleyn, GSM: 0475/46.04.99.
- Jeroen Claes, GSM: 0474/53.85.25.
- Eddy Geldof, GSM: 0477/37.30.75.
- Dominiek Lafaut, GSM : 0477/54.39.59.
- Sandra Lamote, GSM: 0478/96.40.22.
- Joeri Masschelein, GSM: 0474/39.11.92.
- Stefaan Vandaele, GSM: 0477/54.39.63.
- Evelien Vanthourenhout, GSM: 0494/86.49.58.
- Isabelle Verhaegen, GSM: 0472/85.55.43.

Collaborateurs adm.: Nancy De Smet, Jimmy Lestabel,
Christa Pattou, Bert Vercaemst, Dieter Verhue, Manuel Versyck.

SECRETARIAT BRUGGE (8000): Koning Albert I-iaan 132.
Tél. 050/44.41.76.

- Jeroen Claes GSM : 0474/53.85.25.

Collaboratrice adm.: Sofie Hollevoet.

SECRETARIAT IEPER (8900): St.-Jacobsstraat 34.
Tel. 059/34.26.31.

- Stefaan Vandaele, GSM : 0477/54.39.63.

Collaborateur adm.: Frans Decroos.

Contacts CSCBIE

Les horaires d'ouverture des secrétariats sont d

SECRÉTARIAT KORTRIJK (8500):

President Kennedypark 16 D.

Tél. 056/23.55.51.

- Frederik Casteleyn, GSM: 0475/46.04.99.

Collaboratrice adm.: Sylvie Descamps.

SECRÉTARIAT OOSTENDE (8400):

Dr. L. Colensstraat 7.

Tél. 059/55.25.40.

- Sandra Lamote, GSM: 0478/96.40.22.

Collaborateur adm.: Wim Deweerdt.

SECRÉTARIAT ROESELARE (8800):

H. Horriestraat 31 A.

Tél. 051/26.55.31.

- Dominiek Lafaut, GSM: 0477/54.39.59.

Collaboratrice adm.: Carine Thevelein.

nt disponibles sur www.lacsc.be/cscbie/contact.

CENTRES DE VACANCES (VACA):

Directeur général Vaca:

Koen De Weerd.

VAYAMUNDO OOSTENDE

www.vayamundo.eu

Zeedijk 330, 8400 Oostende

E-mail: contactcenter@vayamundo.eu

Tél. 078/15.61.00.

Directeur: Peter De Bondt.

VAYAMUNDO HOUFFALIZE

www.vayamundo.eu

Rue Ol Fosse d'Outh 1, 6660 Houffalize.

E-mail: contactcenter@vayamundo.eu

Tel. 078/15.61.00.

Directrice: Marina Calbert.

Devenez membre de la CSCBIE et profitez-en au maximum !

POURQUOI S’AFFILIER À LA CSC ?

La CSC est le plus grand syndicat du pays. Plus elle compte d’affiliés, plus elle sera en mesure de mieux défendre vos droits et intérêts. La CSC vous conseille, vous défend, vous informe et vous assiste tout au long de votre carrière professionnelle.

En vous affiliant à la CSC, vous renforcez la solidarité, vous soutenez de bons accords dans votre entreprise et votre secteur, vous contribuez à une sécurité sociale forte et vous luttez pour une plus grande justice sociale.

Votre affiliation permet à la CSC de prendre également la défense des groupes les plus vulnérables.

Pour faire du bon travail, la CSC a besoin de ses militants. Ces délégués CSC sont des travailleurs de divers secteurs et entreprises. Ils sont également le visage de la CSC au sein de votre entreprise.

Les délégués sont élus tous les quatre ans lors des élections sociales. Ils défendent vos intérêts au sein de votre entreprise et sont vos porte-paroles dans les discussions importantes. Ils répondent volontiers à toutes les questions que vous vous posez sur votre travail ou votre carrière professionnelle.

QUE VOUS APPORTE L’AFFILIATION À LA CSC ?

La CSC offre de nombreux avantages à ses affiliés sur le plan des conditions de travail et de salaire. Une affiliation à la CSC est bien plus qu’une simple protection en cas de conflit avec votre employeur ou qu’une simple assurance chômage.

Afin de profiter de tous ces avantages, chaque affilié paie une cotisation à la CSC. Le montant dépend du « profil personnel » (emploi à temps plein ou partiel, personne handicapée, malade, jeune qui termine ses études, chômeur, ...).

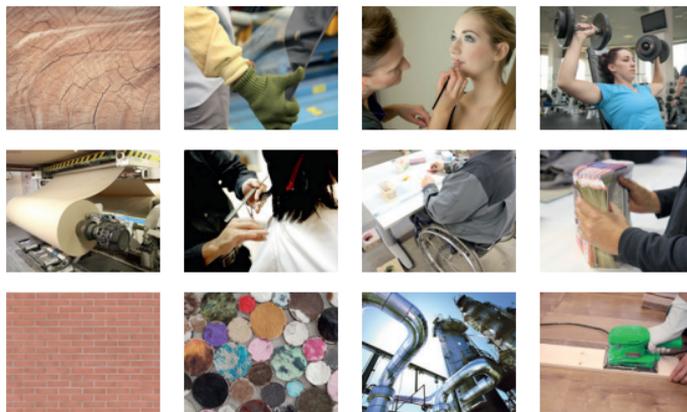
Dans la plupart des secteurs, grâce à la prime syndicale, le montant de cette cotisation syndicale est en grande partie remboursé.

La CSC privilégie la concertation mais elle n'hésite pas à passer à l'action si cela s'avère nécessaire. Si ces actions entraînent des grèves, nos affiliés perçoivent une indemnité de grève (à partir de six mois d'affiliation).

QUELS SONT LES SECTEURS SUIVIS PAR LA CSCBIE ?

La CSCBIE défend les intérêts des affiliés au sein de différents secteurs : carrières & chaux, cimenteries, industrie du béton, fibrociment, céramique, tuileries, briqueteries, industrie du verre, chimie, pétrole, construction, industrie du bois, ameublement et transformation du bois, cuir et technologies orthopédiques, fourrure et peau en poil, production du papier, transformation du papier et du carton, imprimeries et arts graphiques, récupération du papier, coiffure, fitness et soins de beauté, gaz & électricité, ETA en Wallonie et à Bruxelles et entreprises de travail sur mesure en Flandre.

Les affiliés de la CSCBIE sont également membres de la CSC. Vous pouvez vous adresser à la CSCBIE pour toutes vos questions relatives à votre emploi. Pour des questions qui ne sont pas directement liées à votre travail (par ex. chômage), vous pouvez vous adresser à la CSC. Nos collaborateurs sont à votre disposition dans les différents secrétariats régionaux. Vous trouverez les données de contact dans cet agenda ainsi que sur www.lacsc.be/secretariats-cscbie.



Bienvenue à la CSCBIE ! Nous sommes à votre service !

La CSCBIE vous fait profiter de nombreux avantages !

Service individuel aux membres : assistance juridique performante par des juristes chevronnés, information sur la durée du travail, les jours de congé, les pécules de vacances, le licenciement, les contrats de travail, les conditions de salaire et de travail, les avantages des fonds de sécurité d'existence, les primes, le crédit-temps, RCC (ancienne prépension), la sécurité et la santé, les accidents du travail, le stress, les maladies professionnelles, l'invalidité, ...

Information permanente : nos délégués et secrétaires sont toujours prêts à vous soutenir et à répondre à toutes vos questions concernant votre travail. Nous vous informons continuellement via des réunions, des lettres d'information, des mails, des brochures, l'app ACV-CSC, ...

Sur notre site web www.lacsc.be/cscbie, vous trouverez des informations concernant les conditions de salaire et de travail, les avantages et les primes, les publications sectorielles, les différents modules de calcul et d'autres informations utiles.

Restez également informé grâce à notre page Facebook ACVBIE - CSCBIE, notre compte Instagram [cscbie.syndicat](https://www.instagram.com/cscbie.syndicat) et notre application ACV-CSC.

Le montant de votre cotisation rapidement récupéré : Dans la plupart des secteurs, grâce à la prime syndicale, le montant de la cotisation que vous payez vous est en grande partie remboursé. En plus de cela, tous nos affiliés bénéficient de réductions et d'avantages auprès de 9.000 commerces en Belgique ainsi que d'une remise de 25% dans tous nos clubs Vayamundo, situés à Ostende et à Houffalize. Une bonne manière donc pour augmenter votre pouvoir d'achat !

2

RÉ

4
R

Plus de pouvoir d'achat grâce à la carte CSCBIE-Plus !

Voici quelques exemples de réductions d'application au 1^{er} juin 2024. Pour savoir comment en profiter pleinement et découvrir les réductions actuelles, surfez sur www.cscbieplus.be.



Toutes les réductions et avantages exclusifs pour les affiliés de la CSCBIE sont disponibles dans l'application 'Edenred' que vous pouvez télécharger sur l'App Store (Apple) ou sur Google Play (Android). Scannez le code QR ci-joint pour plus d'informations.

Être membre de la CSCBIE ?

Une très bonne affaire !



Vacances et voyages

Vayamundo reste le partenaire de voyage par excellence pour nos affilié·e·s. Ils/elles bénéficient de 25 % de réduction dans les clubs Vayamundo à Ostende et à Houffalize. Plus d'infos sur www.vayamundo.eu.

Attention !

Surfez sur www.cscbieplus.be pour y consulter les réductions actuelles. Pour profiter pleinement de ces avantages, il est nécessaire de s'enregistrer sur www.cscbieplus.be et de suivre la procédure d'utilisation. Pas encore enregistré, faites-le dès aujourd'hui !

Je veux m'affilier, que dois-je faire ?

Pas encore membre ? Affiliez-vous sans plus attendre ! A vous de choisir comment vous souhaitez vous inscrire :

- Inscrivez-vous en complétant le formulaire en ligne que vous trouverez sur notre site web www.lacsc.be/affiliation ou scannez le code QR ci-dessous.
- N'hésitez pas à vous rendre dans un de nos centres de services. Nos collègues se chargeront de vous inscrire sur place.
- Contactez votre délégué syndical au sein de votre entreprise.
- Vous êtes jeunes en formation professionnelle (entre 15 et 25 ans) ou étudiants, la CSC a prévu pour vous l'affiliation ENTER entièrement gratuite.

Bienvenue !



Indemnités de grève

Indemnités de grève:

- indemnité complète après 6 mois d'affiliation;
- 1/2 indemnité après 3 mois d'affiliation;
- 1/4 indemnité après 1 mois d'affiliation.

Si la cotisation complète est payée.

Montant journalier (5j./semaine)		
Indemnité de grève	temps plein	temps partiel
1ère semaine	€ 40	€ 20
2ème semaine	€ 47	€ 23,50
5ème semaine	€ 56	€ 28
9ème semaine	€ 61,50	€ 30,75

Qu'est-ce que le petit chômage ?

Le petit chômage (ou congé de circonstance) est le droit du travailleur de s'absenter de son travail, avec le maintien de sa rémunération, en raison de certaines circonstances familiales ou pour remplir des obligations civiles. Il est aussi appelé congé de circonstance.

La rémunération est maintenue, mais le travailleur est tenu de prévenir son employeur au préalable (ou, en cas d'impossibilité, dans les plus brefs délais).

Les cohabitants légaux ont les mêmes droits que les personnes mariées (sauf pour la cérémonie du mariage en tant que tel). Les liens familiaux qui surviennent dans le cadre d'un accueil de longue durée sont assimilés à des liens familiaux donnant droit à un petit chômage.

Et les travailleurs à temps partiel ?

Si vous travaillez à temps partiel, vous pouvez vous absenter, avec maintien de votre salaire, pour les jours où vous auriez normalement travaillé. Dans le cas de jours librement choisis, les mêmes restrictions que pour les travailleurs à temps plein sont d'application.

Existe-t-il des régimes sectoriels ?

Oui, il faut vérifier si vous bénéficiez de droits supplémentaires en matière de petit chômage dans votre secteur. Des accords sectoriels ou en entreprises spécifiques peuvent en effet avoir été conclus et repris dans une CCT (convention collective de travail).

Aperçu des congés de circonstance

Il s'agit d'une réglementation nationale. Les secteurs ou les entreprises peuvent définir des règles plus avantageuses (ajouter des circonstances ou augmenter le nombre de jours).

- Mariage du travailleur: 2 jours, à choisir par le travailleur dans la semaine où se situe l'événement ou dans la semaine suivante. Attention: la cohabitation légale n'équivaut pas au mariage.
- Mariage d'un enfant du travailleur ou de son épouse (époux), d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère, d'un petit-enfant du travailleur: le jour du mariage.
- Ordination ou entrée au couvent d'un enfant du travailleur ou de son épouse (époux), d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur du travailleur: le jour de l'ordination.
- Communion solennelle d'un enfant du travailleur ou de son épouse (époux): le jour de la cérémonie (si celle-ci tombe un dimanche, un jour férié ou un jour habituel d'inactivité: le jour habituel d'inactivité suivant ou précédant l'évènement).
- Participation de l'enfant du travailleur ou de son épouse (époux) à la fête de la jeunesse laïque: le jour de la fête (si celle-ci tombe un dimanche, un jour férié ou un jour habituel d'inactivité: le jour habituel d'inactivité suivant ou précédant l'évènement).
- Participation à un jury, convocation comme témoin devant les tribunaux ou comparution personnelle ordonnée par la juridiction du travail: le temps nécessaire, avec un maximum de 5 jours.
- Exercice des fonctions d'assesseur d'un bureau principal ou d'un bureau unique de vote, lors des élections législatives, provinciales et communales: le temps nécessaire, avec un maximum de 5 jours.
- Exercice des fonctions d'assesseur dans un des bureaux principaux lors des élections du Parlement.
- Exercice des fonctions d'assesseur d'un bureau principal de dépouillement, lors des élections législatives, provinciales et communales: le temps nécessaire.

Congé de deuil

- Décès du conjoint ou du partenaire cohabitant du travailleur, d'un enfant du travailleur ou de son conjoint ou partenaire cohabitant, ou décès d'un enfant placé dans le cadre d'un placement familial de longue durée au moment du décès ou dans le passé : 10 jours. 3 jours à choisir par le salarié au cours de la période commençant le jour du décès et se terminant le jour de l'enterrement. 7 jours à choisir par le travailleur dans un délai d'un an à compter de la date du décès.
- Décès du père, de la mère, du beau-père, du second mari de la mère, de la belle-mère ou de la seconde femme du père du travailleur ou de son conjoint ou partenaire cohabitant : 3 jours à choisir par le salarié au cours de la période commençant le jour du décès et se terminant le jour de l'enterrement.
- Décès du père ou de la mère d'accueil du travailleur dans le cadre d'un placement familial de longue durée au moment du décès : 3 jours à choisir par le salarié au cours de la période commençant le jour du décès et se terminant le jour de l'enterrement.
- Décès d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, d'un grand-père, d'une grand-mère, d'un petit-enfant, d'un arrière-grand-père, d'une arrière-grand-mère, d'un arrière-petit-enfant, d'un gendre, d'une belle-fille du travailleur ou de son conjoint ou partenaire cohabitant qui vit avec le travailleur : 2 jours à choisir par le salarié au cours de la période commençant le jour du décès et se terminant le jour de l'enterrement.
- Décès d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, d'un grand-père, d'une grand-mère, d'un petit-enfant, d'un arrière-grand-père, d'une arrière-grand-mère, d'un arrière-petit-enfant, d'un gendre, d'une belle-fille du travailleur ou de son conjoint ou partenaire cohabitant qui ne vit pas avec le travailleur : le jour des funérailles.
- Décès d'un enfant placé du travailleur ou de son conjoint ou son partenaire cohabitant dans le cadre d'un accueil de courte durée au moment du décès : le jour des funérailles.

La période pour prendre ce(s) jour(s) peut être modifiée à la demande du salarié et sous réserve de l'accord de l'employeur.

Qu'est-ce que le congé pour motifs impérieux?

Un motif impérieux est un motif imprévisible, indépendant du travail, qui requiert l'intervention urgente et indispensable du travailleur.

Vous avez droit à 10 jours d'absence par an pour des motifs impérieux d'ordre familial ou autre. Ces jours sont en principe non rémunérés. Dans certains secteurs, on prévoit cependant une rémunération de certaines journées.

Une visite médicale est en principe prévue et ne peut donc pas être considérée comme un congé pour motif impérieux.

Secteurs

Dénomination de la Commission Paritaire	Numéro CP
Auxiliaire pour ouvriers	100
Petit-Granit Hainaut	102.01/200
Petit-Granit Liège et Namur	102.02/200
Porphyre	102.03/204
Grès	102.04/200
Kaolin et Sable Wallonie	102.05/200
Gravier et Sable Flandre	102.06/200
Tournaisis	102.07/200
Marbre	102.08/200
Chaux	102.09/200
Cimenteries	106.01/200
Industrie du béton	106.02/200
Fibrociment	106.03/200
Céramique	113/200
Tuiles	113.04/200
Briques	114/200
Industrie du verre	115/200
Miroiterie	115.03/200
Auxiliaire du verre	115.09/200
Chimie	116/207
Construction	124/200

Dénomination de la Commission Paritaire	Numéro CP
Exploitation forestière	125.01/200
Scieries	125.02/200
Commerce du bois	125.03/200
Ameublement (ouvriers et employés)	126
Cuir	128/200
Production Pâtes, Papier, Carton	129/221
Imprimerie, Arts graphiques	130.01/200
Transformation papier	136/222
Récupération de papier	142.03/200
La fourrure et la peau en poil	148/200
Auxiliaire pour employés	200
Pétrole	211
Coiffeurs, Fitness et Soins de beauté	314
Travail intérimaire	322
Gaz et électricité	326
Entreprises de travail adapté subsidiées par la Communauté flamande ou par la Commission communautaire flamande et les ateliers sociaux - Ouvriers	327.01
Entreprises de travail adapté subsidiées par la Commission communautaire française	327.02
Entreprises de travail adapté de la Région wallonne et la Communauté germanophone	327.03
TecŸologies Orthopédiques	340

Calendrier scolaire 2024-2025

SEPTEMBRE						OCTOBRE					NOVEMBRE					
	35	36	37	38	39	40	40	41	42	43	44	44	45	46	47	48
L		2	9	16	23	30		7	14	21	28		4	11	18	25
M		3	10	17	24		1	8	15	22	29		5	12	19	26
M		4	11	18	25		2	9	16	23	30		6	13	20	27
J		5	12	19	26		3	10	17	24	31		7	14	21	28
V		6	13	20	27		4	11	18	25		1	8	15	22	29
S		7	14	21	28		5	12	19	26		2	9	16	23	30
D	1	8	15	22	29		6	13	20	27		3	10	17	24	
DÉCEMBRE						JANVIER					FÉVRIER					
	48	49	50	51	52		1	2	3	4	5	5	6	7	8	9
L		2	9	16	23	30		6	13	20	27		3	10	17	24
M		3	10	17	24	31		7	14	21	28		4	11	18	25
M		4	11	18	25		1	8	15	22	29		5	12	19	26
J		5	12	19	26		2	9	16	23	30		6	13	20	27
V		6	13	20	27		3	10	17	24	31		7	14	21	28
S		7	14	21	28		4	11	18	25		1	8	15	22	
D	1	8	15	22	29		5	12	19	26		2	9	16	23	
MARS						AVRIL					MAI					
	9	10	11	12	13	14	14	15	16	17	18	18	19	20	21	22
L		3	10	17	24	31		7	14	21	28		5	12	19	26
M		4	11	18	25		1	8	15	22	29		6	13	20	27
M		5	12	19	26		2	9	16	23	30		7	14	21	28
J		6	13	20	27		3	10	17	24		1	8	15	22	29
V		7	14	21	28		4	11	18	25		2	9	16	23	30
S	1	8	15	22	29		5	12	19	26		3	10	17	24	31
D	2	9	16	23	30		6	13	20	27		4	11	18	25	
JUIN						JUILLET					AOÛT					
	22	23	24	25	26	27	27	28	29	30	31	31	32	33	34	35
L		2	9	16	23	30		7*	14	21	28		4	11	18	25
M		3	10	17	24		1	8	15	22	29		5	12	19	26
M		4	11	18	25		2	9	16	23	30		6	13	20	27
J		5	12	19	26		3	10	17	24	31		7	14	21	28
V		6	13	20	27		4	11	18	25		1	8	15	22	29
S		7	14	21	28		5	12	19	26		2	9	16	23	30
D	1	8	15	22	29		6	13	20	27		3	10	17	24	31

*Prévu, pas encore connu au moment de la mise en page de cet agenda

Calendrier scolaire 2025-2026

SEPTEMBRE						OCTOBRE					NOVEMBRE						
	36	37	38	39	40	40	41	42	43	44	44	45	46	47	48		
L	1	8	15	22	29			6	13	20*	27		3	10	17	24	
M	2	9	16	23	30			7	14	21	28		4	11	18	25	
M	3	10	17	24			1	8	15	22	29		5	12	19	26	
J	4	11	18	25			2	9	16	23	30		6	13	20	27	
V	5	12	19	26			3	10	17	24	31		7	14	21	28	
S	6	13	20	27			4	11	18	25		1	8	15	22	29	
D	7	14	21	28			5	12	19	26		2	9	16	23	30	
DÉCEMBRE						JANVIER					FÉVRIER						
	49	50	51	52	1	1	2	3	4	5	5	6	7	8	9		
L	1	8	15	22*	29			5	12	19	26		2	9	16	23*	
M	2	9	16	23	30			6	13	20	27		3	10	17	24	
M	3	10	17	24	31			7	14	21	28		4	11	18	25	
J	4	11	18	25		1	8	15	22	29		5	12	19	26		
V	5	12	19	26		2	9	16	23	30		6	13	20	27		
S	6	13	20	27		3	10	17	24	31		7	14	21	28		
D	7	14	21	28		4	11	18	25		1	8	15	22			
MARS						AVRIL					MAI						
	9	10	11	12	13	14	14	15	16	17	18	18	19	20	21	22	
L		2	9	16	23	30		6	13	20	27*		4	11	18	25	
M		3	10	17	24	31		7	14	21	28		5	12	19	26	
M		4	11	18	25		1	8	15	22	29		6	13	20	27	
J		5	12	19	26		2	9	16	23	30		7	14	21	28	
V		6	13	20	27		3	10	17	24		1	8	15	22	29	
S		7	14	21	28		4	11	18	25		2	9	16	23	30	
D	1	8	15	22	29		5	12	19	26		3	10	17	24	31	
JUIN						JUILLET					AOÛT						
	23	24	25	26	27	27	28	29	30	31	31	32	33	34	35	36	
L	1	8	15	22	29			6*	13	20	27		3	10	17	24	31
M	2	9	16	23	30			7	14	21	28		4	11	18	25	
M	3	10	17	24		1	8	15	22	29		5	12	19	26		
J	4	11	18	25		2	9	16	23	30		6	13	20	27		
V	5	12	19	26		3	10	17	24	31		7	14	21	28		
S	6	13	20	27		4	11	18	25		1	8	15	22	29		
D	7	14	21	28		5	12	19	26		2	9	16	23	30		

*Prévu, pas encore connu au moment de la mise en page de cet agenda

Contenu

2	Données personnelles
3	Avant-propos
6	Calendrier avec vue hebdomadaire
65	Calendrier avec vue mensuelle
92	Adresses et heures d'ouverture secrétariats CSCBIE
104	Pourquoi s'affilier à la CSC?
107	Plus de pouvoir d'achat grâce à la carte CSCBIE-Plus
	Marque-page app ACV-CSC et Vayamundo
109	Indemnités de grève
110	Qu'est-ce que le petit chômage
114	Secteurs CSC bâtiment - industrie & énergie
116	Calendrier scolaire 2024-2025
117	Calendrier scolaire 2025-2026
	Autocollant Calendrier 2025
	Autocollants logo CSCBIE
	Carton réponse "Devenir membre de la CSCBIE"
129	Calendrier 2026
130	Calendrier 2025



